

TALSMANDENS GRUPPE
SPRECHERGRUPPE
SPOKESMAN'S GROUP
GROUPE DU PORTE-PAROLE
GRUPPO DEL PORTAVOCE
BUREAU VAN DE WOORDVOERDER

INFORMATION
INFORMATORISCHE AUFZEICHNUNG
INFORMATION MEMO

NOTE D'INFORMATION
NOTA D'INFORMAZIONE
TER DOCUMENTIE

Brussels, October 1976

ECONOMIC GUIDELINES FOR 1977

1. On 20 October, the Commission approved the Annual Report on the Economic Situation in the Community and the economic policy guidelines for 1977. Following discussions in the European Parliament and in the Economic and Social Committee, the Council is to adopt the Report and the guidelines at its meeting on 22 November 1976.

2. The economic prospects for the months ahead and for 1977 are satisfactory. Although the recovery has lost some momentum over the months, a number of factors in many Member States suggest that it will continue :

- growing confidence on the part of private consumers ;
- moderation of the struggle to achieve larger shares in incomes, and slackening in the rate of labour cost and price increases;
- improved productivity and profits;
- expansion in world trade : the volume of world imports in real terms is expected to grow by around 8-9% in 1977.

There are also less satisfactory aspects which could adversely affect the business climate and inhibit growth:

- continuing high "hard-core" inflation and the threat of further price rises for raw materials;
- flagging investment demand;
- monetary and exchange rate uncertainties;
- deterioration in payments balances.

3. As things stand at present, it should be possible for real growth in the Community as a whole to reach 4% in 1977.

- This would not produce any marked improvement in the employment situation. The average rate of unemployment in the Community is not expected to fall much below 4%. Such a situation is more than unsatisfactory, but can be improved only in the medium term.
- Provided world demand for Community exports remains buoyant, the Community's current account deficit will probably be lower than the deficit of around \$ 6,500 million expected for 1976.
- The upward movement in consumer prices in the Community, could, if the Member States acted energetically, be cut to an average of 7-8% for 1977.

This would mean gradual progress towards the medium-term target of 4-5% by 1980 set at the Tripartite Conference. Compared with the rates of inflation recorded in recent years (1974, 12.6%; 1975, 12.2%; 1976, 10.4%), the improvement would be substantial. At the same time, the difference between inflation rates in the Member States would narrow appreciably.

4. These targets can be achieved only if :

- coordinated policy for overall economic management within the Community and at international level is implemented;
- the income demands of the two sides of industry are brought more closely into line with performance of the economy generally;
- structural adjustment is further promoted both within the Community and in respect of its relations with the rest of the world.

Member States with no balance of payments constraints should not seek to curb the growth in domestic demand, should cautiously reduce their budget deficits and should adopt selective measures to create jobs and apprenticeships and traineeships.

Economic policy in Member States experiencing continuing high "hard-core" inflation and running sizeable trade deficits must be geared to dampening down consumer demand in order to free resources for export and investment.

5. For the first time in an annual economic report, the Commission has drawn up quantitative guidelines for money and credit expansion in each Member State. These guidelines are related to the targets of the Tripartite Conference and of the Fourth Medium-Term Economic Policy Programme. The aim is also an evening out of fluctuations in the economic trend.

6. It is of crucial importance that investment should pick up if economic activity is to be further consolidated and, above all, if more jobs are to be created. The scope for, and the effects of, official incentives are limited. Investment can be expected to revive only if sales and profits improve. The attitudes adopted by the two sides of industry in the next round of wage negotiations will have a decisive impact on the investment climate. Particular importance attaches in this context to prompt action with regard to policy on personal asset ownership.

7. In its assessment of future economic developments, the Commission has, of course, made allowance for the possible effects of the stabilization programmes adopted in various Member States. There are fears that, with demand still sluggish, these restrictive measures might temporarily dampen down growth.

In the Commission's view, however, these stabilization programmes are justified and necessary. They include long-overdue measures to gradually eliminate internal and external disequilibria. Above all, the Commission hopes that the two sides of industry will cooperate in carrying out the programmes, with a proper sense of the responsibility they bear for the health of the economy as a whole. It would be disastrous if the necessary corrective measures and adjustments were again put off, for a return to full employment and stability would then prove even more difficult and painful.

FALSMANDENS GRUPPE
SPRECHERGRUPPE
SPOKESMAN'S GROUP
GROUPE DU PORTE-PAROLE
GRUPPO DEL PORTAVOCE
BUREAU VAN DE WOORDVOERDER

INFORMATION
INFORMATORISCHE AUFZEICHNUNG
INFORMATION MEMO

NOTE D'INFORMATION
NOTA D'INFORMAZIONE
TER DOCUMENTIE

Bruxelles, octobre 1976

ORIENTATIONS ECONOMIQUES POUR 1977

1. La Commission a arrêté le 20 octobre 1976 le rapport annuel sur la situation économique de la Communauté et les orientations économiques pour 1977 que le Conseil adoptera, après consultation du Parlement européen et du Comité économique et social, lors de sa session du 22 novembre 1976.

2. Les perspectives économiques pour les mois à venir et pour l'année 1977 sont satisfaisantes. Si l'essor conjoncturel s'est quelque peu ralenti au cours des derniers mois, un certain nombre de facteurs semblent indiquer que la reprise se poursuit dans de nombreux Etats membres:

- confiance accrue des particuliers;
- atténuation des conflits sociaux et ralentissement de la poussée des prix et des coûts salariaux;
- amélioration de la productivité et de la rentabilité des entreprises;
- développement du commerce mondial. Pour 1977, nous tablons sur une croissance de 8 à 9% du volume réel des importations mondiales.

Il existe également certains aspects moins favorables qui risquent de compromettre la conjoncture et la croissance:

- des taux d'inflation encore élevés et le risque de nouvelles hausses du prix des matières premières;
- un retard de la demande d'investissements;
- l'incertitude pesant sur les monnaies et les relations de change;
- la détérioration des balances des paiements.

3. - Dans les circonstances actuelles, il semble que l'on puisse réaliser en 1977 un taux de croissance de 4% en termes réels pour la moyenne de la Communauté.

- Ce niveau de croissance ne devrait pas permettre une amélioration notable du niveau de l'emploi. Le taux moyen de chômage dans la Communauté ne pourrait être ramené que légèrement au-dessous de 4%. Une telle situation est loin d'être satisfaisante; elle ne pourra toutefois se modifier qu'à plus longue échéance.
- En cas de maintien de la demande mondiale de biens d'exportation, le déficit de la balance des paiements courants de la Communauté devrait être inférieur au chiffre de 6,5 millions de dollars prévu pour 1976.
- Si les Etats membres déploient de grands efforts, l'augmentation des prix à la consommation dans la Communauté pourrait être ramenée à 7 ou 8% en moyenne annuelle pour 1977. On se rapprocherait ainsi progressivement d'une hausse des prix ramenée à 4 ou 5% d'ici 1980, objectif à moyen terme retenu par la Conférence tripartite. Par rapport aux taux d'inflation de ces dernières années

(1974: 12,6%, 1975: 12,2%, 1976: 10,4%), il s'agirait là d'un résultat satisfaisant. L'écart entre les taux d'inflation enregistrés dans les différents Etats membres s'en trouverait sensiblement réduit.

4. Ces objectifs ne peuvent être atteints que par

- une politique concertée de régulation globale dans la Communauté et à l'échelle mondiale;
- une adaptation des revendications en matière de revenus des partenaires sociaux aux possibilités macro-économiques;
- de nouvelles mesures tendant à favoriser les adaptations structurelles tant à l'intérieur qu'à l'extérieur.

Les Etats membres qui ne connaissent pas de difficultés de balance des paiements ne devraient pas freiner le développement de la demande intérieure, mais s'attaquer avec prudence à la réduction de leur déficit budgétaire et adopter des mesures sélectives en vue de créer des emplois et des possibilités de formation.

Les Etats membres qui enregistrent encore un taux d'inflation élevé et des déficits importants dans leur balance extérieure doivent pratiquer une politique économique restrictive en ce qui concerne la demande intérieure afin de libérer des ressources pour l'exportation et les investissements.

5. Pour la première fois dans un rapport annuel sur la situation économique, la Commission a fixé pour chaque Etat membre des orientations quantitatives concernant l'accroissement de la masse monétaire et le développement du crédit. Ces orientations s'inspirent des objectifs définis par la Conférence tripartite et par le 4ème programme de politique économique à moyen terme. On cherche ainsi à assurer en même temps une plus grande continuité dans l'évolution économique.
6. La reprise des investissements revêt une importance capitale pour la consolidation du redressement de la conjoncture et, principalement, pour la création d'emplois. Les possibilités d'action et les effets de mesures d'incitation des pouvoirs publics sont limités. Seule une amélioration des ventes et de la rentabilité des entreprises peut assurer une relance des investissements. L'attitude des partenaires sociaux lors des prochains renouvellements de conventions collectives sera déterminante pour le climat des investissements. A cet égard, une politique de création d'un patrimoine des travailleurs s'impose tout particulièrement.
7. Dans ses prévisions sur l'évolution de la conjoncture, la Commission a, bien entendu, tenu compte également des effets éventuels des programmes de stabilisation arrêtés dans différents Etats membres. On peut craindre, qu'eu égard au caractère encore hésitant de la demande, ces mesures de stabilisation ne ralentissent aussi temporairement la croissance.

La Commission estime toutefois que ces programmes de stabilisation sont à la fois justifiés et nécessaires. Ils comportent des mesures qu'on a trop tardé à mettre en oeuvre et qui visent à résorber progressivement les déséquilibres dans les échanges intra-communautaires et le commerce extérieur. La Commission attend surtout des partenaires sociaux qu'ils assument pleinement leur responsabilité économique dans la réalisation de ces programmes. Il serait dangereux de différer encore davantage les mesures de correction et d'adaptation nécessaires. Le retour au plein emploi et à la stabilité n'en serait rendu que plus difficile et plus douloureux.